



## DÉLIBÉRATION N°2022-DEL-100

### RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2022

#### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi vingt-huit novembre deux-mille-vingt-deux à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

#### PRÉSENTS :

Mesdames Blandine LEFEBVRE, Annic DESSAUX, Claude LEUMAIRE, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN, Joëlle DOUBET, Martine VIALA et Messieurs Christophe BOUILLON, Eric HERBET, Bastien CORITON, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Jean-Claude WEISS.

#### REPRÉSENTÉS :

- Madame Anne-Emilie RAVACHE (pouvoir à Monsieur Éric HERBET)
- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Madame Joëlle DOUBET)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Jean CHOMANT (pouvoir à Monsieur Martial OBIN)
- Monsieur Patrick CALLAIS (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Claude LEUMAIRE)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Monsieur François ROGER)

#### ABSENTE EXCUSÉE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

### **OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – BUDGET PRINCIPAL 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - AUTORISATION**

- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion, institué par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'annexe à l'arrêté du 28 septembre 1999 portant instruction budgétaire et comptable M 832,



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 janvier 2022 relative aux orientations budgétaires du Centre de Gestion pour l'exercice 2022,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 mars 2022 adoptant le budget primitif principal 2022 du Centre de Gestion,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2022 adoptant la décision modificative n°1 du budget primitif principal 2022 du Centre de Gestion.

Le Président cède la parole à Madame Françoise UNDERWOOD, qui rappelle que le Conseil d'Administration a adopté le budget primitif 2022 lors de sa séance du 24 mars 2022, puis lors de sa réunion du 30 septembre dernier a adopté une décision modificative n° 1.

Depuis cette date, quelques ajustements budgétaires sont apparus nécessaires ; Ils font l'objet du projet de **Décision Modificative n°2** soumis à votre examen.

**Les ajustements et prévisions nouvelles mis en œuvre à l'occasion de la Décision Modificative n° 2 sont les suivants :**

**I – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Madame UNDERWOOD précise que les éléments qui fondent la **Décision Modificative** correspondent à des dépenses relatives à l'optimisation de la cyber sécurité du Centre de Gestion, financées notamment par une subvention de l'Etat intervenant dans le cadre du plan France Relance.

**1/ DEPENSES**

Madame UNDERWOOD informe que le total des ajustements et prévisions nouvelles de dépenses de fonctionnement s'établit à **+ 50 000.00 €**. Ces prévisions nouvelles se répartissent ainsi :

Fonctionnement	BP + DM1 2022	DM2 2022	BP + DM1&2 2022
<b>011</b> Charges à caractère général	1 366 135.00 €	+30 000.00 €	1 396 135.00 €
<b>012</b> Charges de personnel	6 530 489.00 €		6 530 489.00 €
<b>65</b> Autres charges de gestion courante	548 530.00 €	+20 000.00 €	568 530.00 €
<b>67</b> Charges exceptionnelles	12 000.00 €		12 000.00 €
<b>68</b> Dotation aux amortissements	262 804.62 €		262 804.62 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 719 958.62 €</b>	<b>+50 000.00 €</b>	<b>8 769 958.62 €</b>



**011 – Charges à caractère général**

Les crédits sont réajustés à l'article 611 – sous-traitance générale à hauteur de + 30 000.00 € pour permettre

- De souscrire, auprès d'une société spécialisée, une prestation de sensibilisation continue des agents du CDG au « phishing » (hameçonnage) afin de limiter autant que possible les erreurs humaines.
- De conclure un contrat de service SOC (Security Opération Center), correspondant à une prestation de télésurveillance des serveurs du CDG afin de détecter, en temps réel, toute opération ou information douteuse susceptible de paralyser le réseau informatique et faire prospérer un virus.

**65 - Autres charges de gestion courante**

Un complément de crédits de 20 000 € est inscrit à l'article 6518 – Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, afin de pouvoir procéder à la souscription d'abonnement à des licences pour des applications de sécurisation des flux informatiques.

**2/ RECETTES**

Madame UNDERWOOD informe que, concernant les recettes de fonctionnement, le total des ajustements s'élève à + 50 000 € répartis comme suit :

Fonctionnement	BP + DM1 2022	DM2 2022	BP + DM1&2 2022
<b>70</b> Produits des activités	7 465 424.00 €		7 465 424.00 €
<b>74</b> Dotation, subventions et participations	94 590.00 €	117 300.00 €	144 590.00 €
<b>75</b> Autres produits de gestion courante	80 900.00 €	-67 300.00 €	80 900.00 €
<b>013</b> Atténuations de charges	95 098.50 €		95 098.50 €
<b>77</b> Produits exceptionnels	95 717.10 €		95 717.10 €
<b>78</b> Reprise sur provisions	35 000.00 €		35 000.00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>7 852 729.60 €</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>7 852 729.60 €</b>

**74 – Autres produits de gestion courante**

Madame UNDERWOOD précise que des recettes sont inscrites à ce chapitre pour un montant total de 117 300.00 €, correspondant à :

- L'inscription d'une subvention de l'Etat de 50 000 € correspondant à la phase 2 du plan France Relance pour la sécurisation du réseau informatique du CDG,
- La régularisation de l'inscription de deux subventions pour un montant total de 67 300 € (40 000 € à percevoir de l'Etat pour la phase 1 du plan France Relance et 27 300 € à percevoir



de la Région pour la formation « Secrétaires de Mairie ». Ces recettes ont été inscrites initialement au chapitre 75 – autres produits de gestion courante.

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La décision modificative intègre des régularisations de crédits à la section d'investissement en dépenses.

Fonctionnement	BP (hors reports) + DM1 2022	DM2 2022	BP + DM1&2 2022
10 – Dotations, fonds divers et réserves	429 769.00 €		429 769.00 €
13 – Subventions d'investissement	917.10 €		917.10 €
20 – Immobilisations incorporelles	54 000.00 €	+40 000.00 €	94 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	264 942.52 €	-40.000.00 €	224 942.52 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>749 628.62 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>749 628.62 €</b>
10 – Dotations, fonds divers et réserves	91 930.00 €		91 930.00 €
28 – Amortissements des immobilisations	227 804.62 €		227 804.62 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>319 734.62 €</b>		<b>319 734.62 €</b>

Madame UNDERWOOD indique que ces régularisations concernent :

- Une augmentation de 40 000.00 € des crédits inscrits au chapitre 20, correspondant en réalité à une augmentation de l'article 2051 – Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques, procédés – de 64 000 € et une diminution de 24 000 € de l'article 203 - Frais d'étude, de recherche et de développement - pour permettre notamment l'acquisition de nouvelles licences pour l'ensemble des postes connectés à l'installation téléphonique, les précédentes licences ne bénéficiant plus de mises à jour. Les crédits ouverts permettront également de procéder à l'acquisition de licences d'applications liées à la cyber sécurité.
- Une diminution de 40 000 € des crédits de l'article 2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers – inscrits initialement pour la réalisation du schéma directeur informatique dont le projet a été différé en raison de la mise en œuvre du projet de cyber sécurité dans le cadre de France Relance.



III – **RESULTAT NET DE LA DECISION MODIFICATIVE**

Madame UNDERWOOD informe que, compte tenu des éléments exposés ci-dessus, **le résultat net de la décision modificative s'établit ainsi :**

DM2 2022	Mouvements réels		Mouvements d'ordre		Total		Solde
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	50 000.00 €	50 000.00 €			50 000.00 €	50 000.00 €	0.00 €
Investissement	0.00 €				0.00 €		0.00 €
Total	50 000.00 €	50 000.00 €					
<b>Solde</b>	<b>0.00 €</b>				<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Madame UNDERWOOD informe que, globalement, à travers le budget primitif et les décisions modificatives, la **situation budgétaire prévisionnelle de l'exercice 2022 s'établit ainsi :**

Section de Fonctionnement	BP	DM1	DM2	BP + DM
Recettes de l'exercice	7 698 804.60 €	167 925.00 €	50 000.00 €	7 916 729.60 €
Dépenses de l'exercice (réel + ordre)	8 389 674.62 €	330 284.00 €	50.000.00 €	8 769 958.62 €
<b>Résultat 2022 prévisionnel</b>	<b>-690 870.02 €</b>	<b>-162 359.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-853 229.02 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté	4 987 768.75 €			4 984 768.75 €
<b>Résultat prévisionnel de clôture</b>	<b>+4 296 898.73 €</b>	<b>-176 359.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 134 529.73 €</b>

Section d'investissement	BP	DM1	DM2	BP + DM
Recettes de l'exercice	319 734.62 €			319 734.62 €
Dépenses de l'exercice (réel + ordre)	319 734.62 €	429 894.00 €	0.00 €	749 628.62 €
<b>Résultat 2022 prévisionnel</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-429 894.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-429 894.00 €</b>
Excédent net d'investissement reporté	2 358 974.10 €			2 358 974.10 €
<b>Résultat prévisionnel de clôture</b>	<b>+2 358 974.10 €</b>	<b>-429 894.00 €</b>		<b>1 929 080.10 €</b>

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame UNDERWOOD entendue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 du budget principal 2022 du Centre de Gestion.

Le Secrétaire,  
Christophe BOUILLON

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Jean-Claude WEISS

